



DIRECTION D'ÉCOLE

LE MINISTÈRE PERSISTE DANS LA MAUVAISE VOIE...



Depuis quasiment un an, le ministère cherche à imposer **un nouveau référentiel pour les personnels exerçant des missions de direction d'école**. Lors d'une première réunion en mai 2025, la CGT Éduc'action, avec une grande partie des organisations syndicales, avait dénoncé le projet de texte et l'idéologie qui le traversait.



Selon nous, le texte déterminait **un référentiel qui se rapprochait énormément des missions et du statut des personnels de direction du 2nd degré** (notamment sur les attentes en termes de connaissance du droit), instaurait une nouvelle dose de territorialisation (avec un rôle donné aux directeur-trices dépassant l'existant), développait le contrôle de ces directeur-trices sur les enseignant-es en les isolant des équipes, tout en entraînant une déresponsabilisation des IEN. Tout ceci pouvait conduire au développement d'une forme de management dans les écoles et un flou hiérarchique propice au développement de tensions. Pour notre organisation, les urgences sur la direction ne sont pas là et ce texte était un danger pour le fonctionnement des écoles mais aussi la santé des personnels.

Face aux protestations intersyndicales, le ministère avait suspendu la publication de ce référentiel. Cependant, et malgré quelques modifications survenues, **le ministère persiste dans son entêtement à transformer les missions des directeur-trices**. Lors de la présentation d'un nouveau projet en mars dernier, si certains termes ont été gommés ou adoucis, la philosophie reste la même : pilotage et contrôle de l'école (notamment à travers les évaluations nationales), autorité fonctionnelle sur les personnels, rôle accru avec les collectivités, gestion des remplacements (et de leur pénurie)... **La CGT Éduc'action continue de dénoncer cette dérive managériale, portée à la fois par le ministère, certain-es parlementaires et quelques organisations syndicales peu soucieux-euses de la surcharge de travail des personnels et de leurs revendications. Nous rappelons que les directeur-trices ne demandent pas un statut ou davantage de pouvoirs, mais bien l'allègement de leurs missions, une aide administrative statutaire et une revalorisation de leur temps de décharge.**



Face au mépris ministériel, la CGT Éduc'action porte les justes revendications des personnels (directeur-trices et adjoint-es), et continue de demander l'abrogation de la loi Rilhac ainsi que le développement des directions collégiales.

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr



0155827655



unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteduc.fr



@cgteducation